



ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

Rapport – Exercice 2025

I. INTRODUCTION

Le présent rapport est établi en application de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

En effet, en sa qualité de société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, AUDACIA doit publier (i) la manière dont elle intègre les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans ses décisions d'investissement (en cohérence avec le règlement 'SFDR'), (ii) sa politique de prise en compte, dans ses stratégies d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et (iii) les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Aussi, les encours gérés par AUDACIA au 31 décembre 2025 sont inférieurs à 500 M€.

II. DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUTES LES SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLES

1. Informations relatives à la démarche générale d'AUDACIA : Quelle est votre politique et stratégie d'investissement ? Quels sont les moyens dédiés à l'ESG ?

a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

➔ Résumé de la politique générale de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

Audacia considère les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ainsi que les risques en matière de durabilité comme des éléments à part entière du processus de gestion des risques et de prise de décision d'investissement.

La société de gestion a mis en place une politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG visant à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités de gestion, tout en tenant compte des spécificités des stratégies d'investissement déployées.

La gouvernance de cette démarche repose notamment sur l'implication de la Direction Générale et sur un Comité ESG chargé du déploiement de la stratégie ESG, du suivi des controverses éventuelles et de la veille réglementaire et stratégique en matière de finance durable.

Préalablement à toute décision d'investissement, Audacia applique une politique d'exclusion reposant notamment sur l'exclusion des activités liées :

- au tabac ;
- à la pornographie ;
- au charbon ;
- aux activités contraires aux droits fondamentaux ;
- ainsi qu'aux secteurs faisant l'objet d'interdictions, sanctions ou embargos applicables.

Dans le cadre de ses activités de capital-développement et de venture capital, Audacia réalise, pour les fonds concernés, une analyse ESG préinvestissement fondée sur un questionnaire permettant d'évaluer les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés financées.

Cette analyse permet d'identifier les principaux risques de durabilité auxquels les sociétés sont exposées, notamment :

- les risques physiques liés au changement climatique ;
- les risques de transition liés aux évolutions réglementaires et économiques ;
- les risques sociaux ;
- les risques de gouvernance ;
- les risques de réputation et de responsabilité.

Les informations collectées permettent l'attribution d'un score ESG selon une méthodologie interne adaptée au stade de développement des sociétés financées.

La démarche ESG d'Audacia repose sur une logique d'accompagnement des entreprises financées. Ainsi, les résultats de l'analyse ESG conduisent à la définition d'objectifs d'amélioration et au suivi d'indicateurs ESG intégrés dans le processus d'investissement et dans la relation avec les participations.

Pendant toute la durée de détention, les équipes de gestion assurent un suivi de l'évolution des caractéristiques ESG des participations, sur la base des reportings transmis, des échanges réguliers avec les dirigeants et, lorsque cela est pertinent, des droits de gouvernance exercés par les fonds.

Par ailleurs, Audacia a mis en place une politique d'engagement et de vote visant à promouvoir la prise en compte des enjeux ESG par les sociétés financées et à accompagner leur amélioration continue.

Enfin, la société de gestion intègre les enjeux ESG au sein de son organisation interne au travers de dispositifs de gouvernance dédiés, de la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de finance durable et de l'intégration de critères qualitatifs liés aux enjeux ESG dans l'évaluation annuelle des collaborateurs concernés.

➔ *Les critères E, S et/ou G pris en compte par AUDACIA dans la stratégie d'investissement*

Dans le cadre de son processus d'investissement, Audacia analyse différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance adaptés aux caractéristiques des entreprises financées et à leur stade de développement.

Les principaux critères environnementaux étudiés comprennent notamment :

- les émissions de gaz à effet de serre ;
- les enjeux liés au changement climatique ;
- les consommations énergétiques ;
- la gestion des ressources naturelles ;
- les politiques de réduction des impacts environnementaux.

Les principaux critères sociaux analysés comprennent notamment :

- la diversité et l'égalité des chances ;
- les conditions de travail ;
- la santé et la sécurité des salariés ;
- la formation et le développement des compétences ;
- la participation des salariés ;
- les relations avec les parties prenantes.

Les principaux critères de gouvernance analysés comprennent notamment :

- la structure de gouvernance ;
- l'indépendance et la qualité des organes de direction ;
- l'éthique des affaires ;
- la lutte contre la corruption ;
- la gestion des conflits d'intérêts ;
- le respect des droits des actionnaires minoritaires ;

Ces critères sont analysés au moyen d'un questionnaire ESG et d'échanges avec les équipes dirigeantes des sociétés financées. Les résultats obtenus sont intégrés dans le processus de décision d'investissement et dans le suivi des participations.

➔ *Le périmètre des produits financiers concernés*

La politique ESG mise en place au sein d'AUDACIA concerne ses activités en capital-développement et venture capital. Plus précisément, cette politique s'applique aux investissements en titres de sociétés non cotées réalisés par tous les véhicules d'investissement dont la commercialisation est toujours en cours.

➔ *Les éléments de gestion des risques de durabilité*

AUDACIA prend en compte le risque de durabilité. Ainsi, dans le cadre de la gestion de ses fonds article 8 SFDR, AUDACIA réalise un audit extra-financier (due diligence ESG) de sa potentiel participation, afin d'estimer le niveau de risque en matière de durabilité. AUDACIA intègre dans ses questionnaires de due diligences une partie réservée à la prise en compte des risques de durabilité par l'entreprise afin d'évaluer sa capacité de résilience face à des événements pouvant perturber son activité (vagues de chaleur, inondations, sécheresses, mouvements sociaux, etc.).

Tout au long de la vie de l'investissement, Audacia continue de suivre les indicateurs ESG et les risques associés grâce à des dispositions spécifiques intégrés dans les pactes d'associés d'actionnaires / protocoles d'investissement.

- b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Les critères relatifs aux éventuels objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement d'AUDACIA sont portés à la connaissance des souscripteurs dans la documentation réglementaire des fonds concernés.

En 2025, les deux fonds ISOSPIN EXERGON et CALDERION FIRST ont déployé une stratégie active prenant en compte les caractéristiques ESG des participations avec une classification SFDR article 8.

En effet, les moyens retenus pour informer les souscripteurs reposent essentiellement sur la documentation précontractuelle des véhicules d'investissement (règlement, document d'information clé, etc.), ainsi que les autres documents réglementaires des fonds (rapport annuel notamment).

Aussi, ces éléments peuvent être intégrés dans les présentations commerciales des fonds. Plus généralement, AUDACIA publie sur son site internet un rapport ESG annuel.

- c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 6, 8 et de l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

- Audacia ISF Croissance – article 6 SFDR – 0%
- Audacia Option PME – article 6 SFDR – 0%
- Audacia PME 2017 – article 6 SFDR – 0%
- Constellation II – article 6 SFDR – 0%
- Constellation III – article 6 SFDR – 0%
- Isospin Exergon – article 8 SFDR – 8%
- Calderion First – article 8 SFDR – 3%
- Sorbonne Venture – article 8 SFDR – 2%
- Geodesic Expansion – article 6 SFDR – 0%
- FPS Audacia Elevation – article 6 SFDR – 0%
- Deep Tech Remploi – article 6 SFDR – 0%

- d) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Code des assurances

Non applicable pour les sociétés de gestion de portefeuille comme AUDACIA.

- e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus.

Audacia est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis décembre 2019.

Par cette adhésion, la société de gestion s'engage notamment à intégrer les enjeux ESG dans ses processus d'analyse et de décision d'investissement, à promouvoir la prise en compte de ces enjeux auprès des entreprises financées et à rendre compte périodiquement de ses pratiques en matière d'investissement responsable.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus globale de prise en compte des enjeux de durabilité reposant notamment sur :

- une gouvernance ESG dédiée ;
- une politique relative aux risques en matière de durabilité ;
- une politique d'exclusion ;
- une politique d'engagement et de vote ;
- des dispositifs de suivi des controverses ESG ;
- la sensibilisation et la formation des collaborateurs aux enjeux de finance durable.

Les documents relatifs à ces dispositifs sont mis à disposition sur le site internet de la société de gestion.

2) Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein d'AUDACIA

En application de l'article L.533-22-2-4 du Code monétaire et financier, AUDACIA a défini un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

En effet, l'augmentation du nombre de femmes au sein de la société de gestion garantit à AUDACIA une meilleure représentativité, ainsi qu'une émulation liée à la diversité des idées et des comportements. Une parité renforcée engendre, au surplus, une performance accrue et une croissance accélérée.

Ainsi, AUDACIA s'est engagée à atteindre, à travers la mise en place d'une incitation salariale du management, (i) 25% de femmes exerçant des responsabilités dans les décisions du Comité d'investissement d'ici 2030 et 30% d'ici 2035, ainsi que (ii) 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030.

En 2025, AUDACIA tend déjà vers la réalisation de cet objectif puisqu'à date, le Conseil d'Administration d'AUDACIA est composé de femmes à hauteur de 33%.